



**AVIS DE CONVOCATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Vision Lithium inc. (la « **société** ») sera tenue de façon virtuelle le vendredi 28 février 2025 à 11h00 (heure normale de l'Est), aux fins suivantes :

1. recevoir et considérer les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 août 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour la prochaine année;
3. nommer les auditeurs pour la prochaine année et d'autoriser les administrateurs à établir leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable, d'approuver, avec ou sans modification, une résolution réapprouvant le régime incitatif général fondé sur des actions de la société, tel que plus amplement décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui accompagne le présent avis; et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Nous invitons les actionnaires à assister à l'assemblée par vidéoconférence Microsoft Teams. Pour participer à l'assemblée, veuillez consulter le site [www.microsoft.com/microsoft-teams/join-a-meeting](http://www.microsoft.com/microsoft-teams/join-a-meeting) et entrer l'identifiant et le code secret suivants :

ID de la réunion : 245 399 507 823

Code secret : Hr3y6Bx7

Une copie de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et un formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote pour l'assemblée accompagnent le présent avis de convocation à l'assemblée. La date de référence pour déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée est le 24 janvier 2025. Tout actionnaire inscrit à la date de référence pourra voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, en personne ou par procuration.

FAIT à Val-d'Or (Québec) le 24 janvier 2025.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) "Yves Rougerie"

Président et chef de la direction

Les actionnaires de la société dont les actions sont enregistrées dans les livres de la société peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Si vous ne pouvez assister personnellement à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe prévue à cette fin. Pour pouvoir être utilisées lors de l'assemblée, les procurations doivent être reçues par l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la société (Services aux investisseurs Computershare Inc., à l'attention de : Proxy Dept., 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1) au plus tard à 17 h 00, heure normale de l'Est, le mercredi 26 février 2025 (ou au plus tard 48 heures, à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés, avant la date et l'heure fixées pour la reprise de l'assemblée ajournée ou la convocation de l'assemblée reportée). Les actionnaires peuvent également exercer leurs droits de vote i) en appelant au numéro de téléphone sans frais indiqué sur le formulaire de procuration, ii) en accédant au site Web suivant : [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com) ou iii) en numérisant le code QR indiqué sur le formulaire de procuration à l'aide de leur téléphone intelligent.

**Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit des actions ordinaires de la société puisque ces actions sont enregistrées au nom d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un autre intermédiaire, ou au nom d'une agence de compensation, mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.**